

*Prêts aux petites entreprises—Loi*

principal et dire: «Vous savez quoi, monsieur le vice-président, un client vient de nous arriver d'une autre banque et il m'a vraiment l'air d'être un bon client parce qu'il est fauché.» Aucune banque ne voudrait voler ce client à une autre banque s'il est fauché, mais c'est pourtant le critère que le gouvernement libéral utilise dans le cas de l'obligation pour l'expansion de la petite entreprise. Aucun gérant de banque du monde ne prêterait de l'argent à un client parce qu'il est fauché; il ne prendrait pas la peine de remplir toutes les formules nécessaires.

Je voudrais lire un extrait d'une note de l'une des grosses banques du Canada au sujet de l'obligation pour l'expansion de la petite entreprise. Comme elle est datée du 9 décembre, elle est tout à fait récente. Elle a été rédigée environ un mois après la tragédie qu'on a appelé le budget MacEachen. Voici ce qu'elle dit:

Cette nouvelle formule est en train d'être mise au point et... les succursales en seront informées sous peu. Entre-temps, il ne sera pas possible de conclure de nouvelles ententes dans le cadre du Programme d'obligations pour l'expansion de la petite entreprise... les banques ne pourront pas offrir les obligations avant que le gouvernement ne définisse de façon plus exacte quels emprunteurs seront admissibles.

De toute évidence, le gouvernement travaille d'arrache-pied pour définir ce qui constitue des difficultés financières et quand il l'aura fait, toute entreprise qui n'éprouvait pas de difficultés financières au départ en éprouvera certainement à ce moment-là. Les entreprises ne satisfont pas au critère établi pour l'instant, mais quand elles y parviendront, ce sera une catastrophe!

Je voudrais me reporter à la transcription d'une conversation téléphonique entre mon adjoint à la recherche et un directeur de banque de ma circonscription intervenue le 9 novembre 1981. Le directeur disait:

Le nouveau programme ne vaut rien! Les banques ont reçu aujourd'hui des directives de leur bureau principal. Elles annulent tous leurs programmes d'obligations pour l'expansion de la petite entreprise... elles songeraient à consentir des obligations pour l'expansion de la petite entreprise uniquement si le client avait déjà un compte marginal à la banque et si les obligations permettaient d'atténuer les pressions sur ce compte. Même à ce moment-là, les banques devraient ajouter 3 p. 100 au taux prévu pour compenser le dividende imposé de 6 p. 100.

• (2110)

Je voudrais lire à la Chambre un extrait d'une lettre qu'un de mes électeurs a écrite au ministre des Finances (M. MacEachen). Le voici:

Nous nous sommes préparés l'année entière à construire un nouveau bâtiment moins énergivore qui nous servira de salle de démonstration pour notre matériel dans la localité...

**Simcoe Nord.**

Un premier projet de financement a été approuvé par...

**Une banque.**

...en vertu du programme de l'obligation pour l'expansion de la petite entreprise.

Nous vous avons écrit le 8 septembre, pour vous demander de prolonger le programme, car nous n'arrivions pas à obtenir des plans complets avec les autorisations nécessaires. Dans votre lettre du 6 novembre dernier vous n'avez pas précisé si vous comptiez prolonger éventuellement ce programme ou apporter certains changements en ce sens dans le budget du 12 novembre.

Or, en vertu de ce budget, nous ne pouvons plus recourir à cette forme de financement pour achever nos projets.

Cette entreprise n'est pas sur le point de faire faillite. Elle n'éprouve pas de difficultés financières particulières. Pour en revenir à la lettre, elle décrit bien la situation dans laquelle se trouve le petit entrepreneur canadien. J'en poursuis la lecture:

Il ne rime à rien de procéder à la mise en chantier, compte tenu de la situation économique actuelle, des taux d'intérêt qui se situent à plus de 18 p. 100, du taux de l'inflation qui atteint les 13 p. 100 et du nombre des faillites dans notre secteur. En regard aux bénéfices, réalisés les années précédentes, il est aujourd'hui très difficile de faire des projets d'avenir et il est hors de question de procéder à des travaux de construction maintenant, si la petite entreprise ne peut plus se prévaloir de ce genre de financement. En ces temps où de nombreuses entreprises ferment leurs portes et licencient leur personnel, cette subvention, accordée aux fins de la construction de nouveaux bâtiments, de l'achat de matériel neuf, ainsi de suite, aurait été d'une très grande utilité aux petits entrepreneurs qui auraient voulu étendre leur activité et ainsi améliorer l'économie.

Ayez donc l'obligeance, monsieur le ministre des Finances, de reconsidérer la position que vous avez adoptée dans le budget à propos de l'obligation pour l'expansion de la petite entreprise.

Il ne fait aucun doute que nous devrions souscrire à ce projet de loi. C'est avec grande tristesse que nous avons pris cette décision, je dis bien «tristesse» car le gouvernement avait à sa disposition le mécanisme tout revêtu qui devait aider la petite entreprise du Canada. Il était inutile de saccager l'obligation pour l'expansion de la petite entreprise, mais néanmoins le gouvernement ne s'en est pas privé. Désormais, on peut l'appeler «l'obligation pour la ruine de la petite entreprise.» Cela n'a rien à voir avec notre présence à la présidence, monsieur l'Orateur. Vous avez fait de l'excellent travail. Désormais, cette obligation entraîne la ruine de la petite entreprise.

Nous pourrions en blâmer le gouvernement tant que nous voudrions, mais il demeure que les gens qui ne comprennent pas l'utilité pour l'économie nationale de l'obligation pour l'expansion de la petite entreprise, ce sont ces mêmes bureaucrates qui se réfugient dans ce nid douillet qu'est Ottawa, et qui ne se rendent absolument pas compte des effets globaux de ce budget sur l'économie du Canada.

Si jamais ces gens se donnent la peine de quitter leur tour d'ivoire pour rendre visite à des petits hommes d'affaires dans des circonscriptions comme celle de Simcoe-Nord, nous ferons en sorte de leur montrer combien il est difficile de gagner sa vie en cette triste époque. Nous leur prouverons qu'il suffit aux bureaucrates de se déplacer un peu pour voir la réalité.

En conclusion, je vous signale, monsieur l'Orateur, que j'ai l'intention de voter en faveur de ce projet de loi, et je vous remercie de votre attention.

**M. Blaine A. Thacker (Lethbridge-Foothills):** Monsieur l'Orateur, il y a une nouvelle figure à la présidence. Très belle figure, je dois le dire.

**Des voix:** Oh, oh!

**L'Orateur suppléant (M. Deans):** Je pense que le député enfreint le Règlement.

**M. Thacker:** Je m'en excuse. Ce n'est pas moi qui contesterais la décision de la présidence. Cela en dit long, j'imagine, sur mes observations.

Ce soir, je voudrais dire quelques mots du bill C-84, qui modifie la loi sur les prêts aux petites entreprises. Comme nous en sommes à la deuxième lecture de ce bill je puis en examiner le principe, qui est celui d'une intervention croissante de l'État dans la vie du citoyen, et spécialement du petit homme d'affaires.

Ce modificatif porte à 1.5 milliard le montant des garanties données par l'État aux banques. Votre Honneur sait sûrement que c'est là la huitième augmentation. Le montant initial était de 300 millions et il est maintenant de 1.5 milliard.

Ce bill améliore le sort de notre système bancaire. Quel désespoir si les banques faisaient faillite! Le bill annonce aux